

DECISION PREFECTORALE N°004/DP/F32/SAEF DU 03 SEPT 2021

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/DD-MINEPAT-NOUN/MO/CDPM-TR/2021 DU 23/07/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT CRITIQUE SUR LA RIVIERE NAHROM, VILLAGE KOUROM, ARRONDISSEMENT DE BANGOURAIN, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

PREFET DU DEPARTEMENT DU NOUN,

- Vu la Constitution;
- Vu la loi n°98/013 du 14 juillet relative à la concurrence ;
- Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier du Cameroun;
- Vu la loi n°2020/018 du 17 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;
- Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun;
- Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Préfets (dont monsieur **UM Donnacien**, aux fonctions de Préfet du département du Noun) ;
- Vu la circulaire n°00000242/C/MINFI du 18 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des loi de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;
- Vu le procès-verbal n°010/PV/F.32/CDPM-NOUN/2021 du 31 Août 2021 de la séance d'examen du rapport de la sous-commission d'analyse des offres et portant sur la proposition d'attribution du marché relatif à l'AONO N°003/AONO/DD-MINEPAT-NOUN/MO/CDPM-TR/2021 DU 23/07/2021 en urgence;
- Vu la proposition d'attribution n°004/2021/PA/F32/CDPMP-NOUN du 31 août 2021 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Noun,

DECIDE :

Article 1^{er} : l'entreprise ci-après désignée, est retenue comme attributaire du Marché relatif à la consultation suivante :

MARCHE N°004 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT CRITIQUE SUR LA RIVIERE NAHROM, VILLAGE KOUROM, ARRONDISSEMENT DE BANGOURAIN, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST.

N° du lot	Entreprise	Montants TTC (en FCFA)	Délai d'exécution
LOT 1 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT CRITIQUE SUR LA RIVIERE NAHROM, VILLAGE KOUROM, ARRONDISSEMENT DE BANGOURAIN, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST	ECM CAMEROUN B.P : 88 MAGBA Tél : 677490178	Soixante-Seize Millions Trois Cent Mille (76 300 000) FCFA	Quatre (04) mois

Article 6 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Foumban, le **03 SEPT 2021**

LE PREFET,
(Autorité Contractante)



Um Donnacien
Administrateur Civil Principal

Ampliations :

- MINAT
- MINMAP
- MINEPAT
- GOV-O
- ARMP/O
- CDPM
- DDMINMAP-NN
- Intéressé
- Affichage